

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 69 -

Le 30 mai 2012

Date convocation : 23 mai 2012

Convoqués : titulaires et suppléants

- Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille douze, le 30 du mois de mai le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Saint Martin de Sescas sous la présidence de M Mesnard, président de la CDC

Etaient présents (es): Mesdames et Messieurs LAPORTE Roland, RAMBAUD Odile, BELLARD Alain, GUIGNAN Maryvonne, DARCOS Annie, DELONG Martine, FAVARD Annie, JOANCHICOY Henry, DUMARTIN Xavier, GALLET Stéphane, CHORD Christophe, CASASNOVAS Elisabeth, PATANCHON Philippe, PEMPTROIT Danielle, GAZZIERO Lucien, BERNADET Alain, PONCHATEAU Auguste, CHAUMONT Jean Marc, COMBRET Josiane, BARRERE Marie Josée, ETIENNE Nicole, DUVILLE Laurent, MALLET Martine, CORBANESE Jean, DUSSILLOLS Francis, LAPRIE Paulette, GRASSET Thierry, LARROUY Anne, LARTIGAU David, MESNARD Philippe, TAUZIN Bruno.

Monsieur LARTIGAU David ayant pouvoir de vote de Monsieur MARQUETTE Patrick.

Etaient excusés(es): Mesdames et Messieurs PEREZ Jean Claude, BENTEJAC Jean Michel, MORENO Manuel, BARTHET-BARATEIG Francis, DUBOSC Colette, COSSON Vincent, BALANS Christian, DEBIEUVRE Joëlle, HILAIRE Michel, MARQUETTE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme MALLET Martine

Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire

Monsieur Mesnard souhaite compléter le compte rendu par une information qu'il a omis de transmettre à l'assemblée : Mme Suckerhoff, Mme Marcano, M. Piron délégués à la Communauté de communes se sont excusés de leur absence pour cause de démission du conseil municipal de Caudrot. M. Laporte, Maire de Caudrot, précise que jusqu'aux élections, ils restent liés à leur mandat.

Le compte rendu précédent ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Etienne souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Monsieur Lartigau, vice président en charge de la commission social, éducation demande à ajouter à l'ordre du jour : autoriser le Président à lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation de l'ALSH à Verdélais.

Monsieur Mesnard déclare que c'est le dernier conseil communautaire sans directrice, cette période de transition a été difficile pour le personnel mais assurée en particulier par Nathalie Claverie et Béatrice Mesure.

Monsieur Mesnard donne la parole aux vices Présidents en charge des commissions;

Commission 1 / Finances

Mme Delong expose :

➤ La CdC a reçu la notification d'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : un montant de droit commun est attribué pour 13 791€ à la CdC et pour 35 390 € à l'ensemble des 14 communes. Si elle le souhaite, la collectivité peut opter pour une répartition différente : soit une répartition dérogatoire en fonction du CIF, soit une répartition dérogatoire libre en choisissant d'autres critères. Dans l'attente d'informations complémentaires, il est proposé d'inscrire au budget uniquement le montant attribué à la CdC, il n'est pas encore précisé si les sommes attribuées aux communes transiteront par la CdC.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de maintenir la répartition de droit commun et inscrit au budget la décision modificative suivante :

- ***Inscription en recettes de fonctionnement de 13 791€ à l'article 7325***
- ***Inscription en dépenses de fonctionnement de 13 791€ à l'article 022***

➤ La notification définitive de la DGF fait apparaître un montant d'attribution de 414 437€, soit une somme supplémentaire de 14 437 € par rapport au budget voté.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de modifier le budget comme suit :

- ***Inscription en recettes de fonctionnement de 14 437€ à l'article 74124***
- ***Inscription en dépenses de fonctionnement de 14 437€ à l'article 022***

➤ Concernant l'achat et la reprise du matériel de voirie, il est précisé que les inscriptions au budget en recettes et en dépenses intègrent par erreur une remise du fournisseur. Le coût du tracteur et de l'épareuse s'élève à 102 856€ TTC et la reprise du matériel remplacé à 37 076€ TT, soit un coût réel pour la CdC de 65 780 € TTC (55 000 HT). Afin de régulariser les crédits inscrits au budget 2012 pour cette opération, il est donc nécessaire de modifier le budget.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de modifier le budget comme suit :

- ***en recettes d'investissement : diminution de l'article 024 de 17 300€ porté à 37 076€***
- ***en dépenses de fonctionnement : diminution de l'article 21571 de 17 300€ porté à 149 700€.***

Mme Delong précise qu'une réunion de la commission se tiendra prochainement.

Commission 2 / Tourisme, développement économique

➤ zone d'activité : une réunion se tiendra le 14 juin prochain avec le bureau d'étude pour rappeler les résultats de l'étude d'opportunité et présenter les conditions d'un passage à la phase suivante. La commission fera ensuite le point sur les différents dossiers en cours.

➤ l'étude environnementale demandée pour la validation du projet piste cyclable sera présentée le 27 juin prochain. Il semblerait que les conclusions soient favorables au projet de tracé.

➤ la fiche du poste tourisme et communication est en cours d'élaboration pour un appel à candidature courant juillet.

➤ les 2 concerts d'été se tiendront en les églises de St Maixant et Ste Foy la Longue, les dates suivantes ont été proposées : 19 juillet et 9 août.

➤ un partenariat entre l'OTEM, l'association tourisme en Coteaux Macariens, l'ODG Côtes de Bordeaux St Macaire et la CdC a permis de constituer un comité de pilotage (auquel participent pour la Cdc M. Gazziero, Mme Etienne, Mme Favard, Mme Mallet et M. Patanchon) afin de travailler sur un nouveau concept : le développement de l'offre touristique du territoire de Saint-Macaire par l'obtention de la marque « Site Remarquable du Goût en Côtes de Bordeaux Saint-Macaire » qui s'articule autour :

- d'un produit alimentaire et emblématique du territoire, bénéficiant d'une notoriété et d'une histoire ;
- d'un patrimoine exceptionnel sur le plan environnemental et architectural ;
- d'un accueil du public permettant de faire connaître les liens entre le produit alimentaire, le patrimoine culturel, les paysages et les hommes.

Un projet de convention sera proposé pour validation au prochain conseil communautaire.

➤ la CAO pour le groupement de commande signalétique du 29 mai est tenue à la confidentialité pour le moment et se réunira à nouveau le 15 juin.

Commission 3 / aménagement de l'espace, environnement

Les récentes fortes pluies ont engendré un certain nombre de dégâts signalés par les communes concernées.

➤ sur la commune de St Martin de Sescas : un pont privé n'est plus circulaire, une partie de la berge du Beaupommé s'est effondrée et la route qui surplombe est endommagée. Le technicien rivière, S. Lavigne et la Police de l'eau ont constaté les dégâts ; les travaux de la compétence de la CdC (berges) sont estimés à 19 600€, la commune prenant à sa charge la remise en état de la route. La Police de l'eau s'est engagée à faciliter la procédure pour ces travaux qui concernent une route très "circulée".

M. Bellard demande à l'assemblée si l'on peut engager la consultation pour réaliser les travaux rapidement ; S. Lavigne interroge le Conseil Général sur des éventuelles possibilités de financement. Le coût de cette opération n'aurait pas d'impact sur le budget 2012 car la tranche de restauration inscrite pour cette année ne sera payable qu'en 2013.

M. Mesnard demande quand on aura la réponse pour les subventions. M. Bellard précise que l'on peut demander l'autorisation de réaliser les travaux avant obtention de l'accord de financement.

Mme Etienne ajoute que cette route est aussi empruntée par les habitants des autres communes et par le service de ramassage des ordures ménagères.

M. Mesnard rappelle que l'an passé, le même type de travaux urgents ont été nécessaires sur les communes de Verdélais et St Pierre d'Aurillac.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents d'engager la réalisation des travaux de restauration des berges endommagées à St Martin de Sescas.

➤ sur la commune de St Germain de Graves : un pont et une route ont dû être interdits à la circulation. En aval du ruisseau une retenue de 1m80 a provoqué une forte montée des eaux qui sont passées par-dessus le pont. Un courrier recommandé a été adressé par la mairie au propriétaire, il semble que cet ouvrage a été réalisé en 1987.

La Cdc n'est pas compétente à priori pour ce pont et le coût des travaux sera très important.

M. Bellard précise cependant que ce lieu serait idéal pour créer une zone humide ; réalisation qui pourrait être financée par le Département et l'Agence de l'eau.

M. Dumartin ne souhaite pas que la commune prenne à sa charge ces travaux et M. Bellard rappelle à nouveau que la CdC n'est pas compétente.

La Police de l'eau a interrogé en 2008 les propriétaires sur la légalité de cet ouvrage. Ceux-ci affirment lui avoir répondu ; mais il semblerait que le dossier se soit perdu ...

La commune a proposé le rachat de ce terrain au propriétaire qui a refusé.

M. Gallet propose que l'on fasse une étude sur la faisabilité d'une zone humide.

M. Corbanèse demande à qui appartiennent les terrains concernés : à la commune et aux privés.

M. Bellard propose que la Cdc achète ces terrains, il estime que la destruction du barrage pourrait entraîner d'autres dégâts.

M. Mesnard propose que la commune de St Germain de Graves éclaire cette affaire et examine s'il y a des solutions possibles, on verra ensuite si la CdC doit intervenir.

➤ la délibération prise précédemment pour demander le retrait du Syndicat du Dropt doit être rapportée car elle est antérieure à la date de demande de modification des statuts dudit syndicat. La Communauté de Communes doit procéder à nouveau au vote de cette décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de rapporter la précédente délibération et de demander à nouveau le retrait dudit syndicat.

Commission 4 / logement, cadre de vie

➤ point sur les chalets d'urgence Emmaüs : les permis de construire ont été envoyés ; le projet pour St Maixant est accepté par les Bâtiments de France. Le gris pastel a été choisi comme coloris du bois et nous attendons le devis d'Emmaüs pour l'ameublement. La construction devrait débuter dans 3 mois.

Le règlement intérieur pour la mise à disposition de ces logements est en cours.

Me Lalanne, notaire à Langon, a exposé en réunion de bureau les différentes possibilités pour la mise à disposition des terrains : la solution la plus adaptée est le bail à construction de 99 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le président à signer les baux à construction avec les communes de St Maixant et St Pierre d'Aurillac pour la construction des chalets d'urgence Emmaüs.

➤ dossiers éligibles au Fond Energie OPAH DD :

Les projets suivants sont proposés au vote :

- une subvention de 431 € / propriétaire occupant à St Macaire – Mme Bourlet Blandine : travaux d'isolation
- une subvention de 650 € / propriétaire occupant à Pian sur Garonne – Mme Courtois Yvette : travaux d'isolation et chauffage
- une subvention de 650 € / propriétaire occupant à St Macaire – M. Boirac Jean Jacques : sortie d'insalubrité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.

Commission 5 / Voirie, Entretien chemins randonnées, mise en commun du matériel

La saison de faucardage se déroule normalement, l'herbe est très haute en ce moment, le 2^{ème} tour va débiter bientôt.

Le tracteur et l'épareuse ont été commandés ; le délai de livraison n'est pas encore connu.

Commission 6 / Social, éducation

➤ Réhabilitation du bâtiment "Bertric" : les plans du projet ALSH seront affichés lors du prochain conseil et à la CdC.

Un calendrier a été fixé avec l'architecte : lancement de la consultation le 19 juin, ouverture des plis le 11 juillet, analyse des offres le 20 juillet et attribution des lots au prochain conseil de juillet.

Le respect de ces délais permet d'envisager la fin des travaux pour le début d'année 2013 ; et offre ainsi la possibilité d'expérimenter la structure avant les vacances d'été et d'effectuer si nécessaire des ajustements pour en assurer le bon fonctionnement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le lancement de la consultation pour les travaux de réhabilitation du bâtiment "Bertric" en vue de l'installation de l'ALSH CVLV.

➤ Actions en direction des "ados" : 2 stagiaires travaillent actuellement pour 1 mois sur un questionnaire en vue de connaître les attentes de ce public. Elles ne sont pas rémunérées et font le trajet depuis Bordeaux tous les jours ; l'enquête qu'elles réalisent sera très utile au groupe de travail et M. Lartigau propose qu'elles soient en partie défrayées pour leurs déplacements : un montant de 100 € serait-il convenable ? après discussion, il est proposé de verser un montant de 300€ à chaque stagiaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer un montant de 300 € à chaque stagiaire.

M. Corbanese précise que l'ALSH AVL projette également de réaliser une enquête auprès des ados.

Nathalie Claverie qui a assisté à l'AG d' AVL intervient sur cette question : elle a rappelé lors de cette réunion que la Communauté de Communes a la compétence pour les actions en direction des ados. Les deux structures ALSH et toutes les associations recevant ce public pourront réaliser des évaluations, mais ce travail doit se faire en concertation avec la CdC. Il serait improductif de multiplier les enquêtes auprès des ados, il est important de garder une cohérence dans cette démarche.

➤ Transport à la demande : une réunion s'est tenue en présence de Mme Pariez (Direction des Transports Terrestre / Conseil Général), elle a estimé ce dossier tout à fait recevable. Un cahier des charges sera élaboré courant juin, un questionnaire adressé aux communes en septembre sera analysé en novembre.

Nathalie Claverie précise que le transport à la demande (hors transport scolaire), compétence du Département, ne peut être délégué qu'aux communautés de communes.

A cette occasion, Mme Pariez a informé les élus qu'un nouveau projet sur la politique départementale du transport de proximité est en cours d'écriture. Dans ce cadre, des réunions territoriales décentralisées permettront de faire le point avec les différents partenaires (élus, CCAS, centres sociaux,).

La mise en œuvre du projet transport à la demande nécessite une modification des statuts, il est proposé d'intégrer cette compétence en ajoutant au chapitre "5 – actions sociales d'intérêt communautaire.", du paragraphe "Compétences optionnelles", le texte suivant : "élaboration, organisation et gestion de la politique de transport à la demande, hors transport scolaire."

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de modifier les statuts comme énoncé ci-dessus.

➤ L'évaluation du fonctionnement du multi accueil sera analysé en comité de pilotage le 21 septembre de 9h30 à 16h30.

Il est ensuite proposé de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le président à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA.

➤ régulation des températures à la Maison Petite Enfance : l'équipement de la structure avec une climatisation a déjà été discuté en conseil communautaire mais cette solution n'a pas été retenue faute de consensus. Il faut rappeler toutefois que les agents concernés se plaignent régulièrement de cette situation. M. Blazquez, architecte du bâtiment, propose de combiner (pour un montant total de 10 000€ environ) :

- des grilles de ventilations (intéressant car conforme aux normes obligatoires de pollution intérieure RT 2005)
- deux groupes de climatisation dans deux salles

Ce projet peut être subventionné par la CAF.

Il faut rappeler que l'on ne pourra pas maintenir une température permanente de 20° ; on pourra au mieux obtenir un différentiel de 6° entre l'intérieur et l'extérieur.

Certains craignent que cette situation génère des conflits avec le personnel et même les parents.

Cet équipement ne peut être efficace qu'avec la participation active du personnel dans le respect des consignes d'utilisation : utiliser en priorité la ventilation la nuit et, seulement en cas de canicule, la climatisation. Une note de service devra être rédigée dans ce sens.

Mme Barrère demande pourquoi la PMI n'a pas exigé cet équipement lors de la construction.

Beaucoup de crèches ne sont pas équipées, mais au vu d'un changement dans le climat et de quelques accidents, c'est un sujet devenu très sensible.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'équiper la Maison petite enfance conformément à la solution proposée par M. Blazquez.

➤ Fonctionnement du chauffage à la Maison petite enfance : le passage à la chaufferie bois nécessite des réglages qui doivent être exécutés par des personnes compétentes. L'architecte nous propose d'établir un diagnostic global avec une société de maintenance spécialisée afin de situer le problème tant au niveau du chauffage que de la ventilation et de la climatisation.

M. Dussillols précise que le SIPHEM peut également réaliser des analyses avec une caméra thermique.

Ces deux possibilités seront exploitées prochainement.

➤ il est rappelé qu'en 2009, Mme LESPIAC a été recrutée sur un emploi aidé dans le cadre de la mise en place des centres de vaccinations. Cette campagne de vaccination terminée, la CdC a décidé de renouveler son contrat et elle occupe depuis un poste d'agent d'accueil polyvalent à la Maison petite enfance. Depuis l'année dernière, elle vient également une matinée à la CdC pour exécuter des petits travaux de secrétariat. Son contrat aidé arrivant à échéance et considérant qu'elle donne entière satisfaction dans l'exécution de ses missions, il est proposé de la nommer stagiaire sur un poste permanent d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2012.

Commission 7 / Sport et culture

➤ CAP 33 : le projet de convention a été transmis par la Cdc du Réolais. Au vu du mode de calcul, le montant total à rembourser pour cette prestation sera établi par avenant après bilan établissant le coût réel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le Président à signer la convention CAP 33 avec la CdC du Réolais.

La CDC a été sollicitée par la communauté de communes du Pays de Langon pour un partenariat sur ce dispositif. Cette question sera étudiée en commission.

➤ subvention aux associations organisatrices de manifestations en direction du public enfance jeunesse : un montant de 11 000€ a été inscrit au budget afin de soutenir les actions de 4 associations qui nous ont fait parvenir leur projet. Le dossier de l'association "Sous Fifres" a été remanié et est désormais recevable. Il est donc proposé d'attribuer cette somme selon la répartition suivante :

- Association CVLV – projet "Lo Paratge" 2 000€
- Association Port Naval – projet "Fête du Fleuve" 3 000€
- Association AVL – projet "D'eau et d'OC" 3 000€
- Association Sous Fifres – projet "Fêtes des Fifres" 3 000€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer aux dites associations un montant de subvention de 11 000 € selon la répartition ci-dessus énoncée.

Il est rappelé qu'un document est en cours d'élaboration afin de définir un cadre précis de l'engagement de la CdC dans sa politique de soutien aux projets culturels associatifs.

La Commission a ébauché une liste de critères qui pourraient être pris en compte pour apprécier la recevabilité des projets :

- la mise en situation du patrimoine des villages de notre canton
- il doit s'adresser pour partie au public enfance et jeunesse
- Il devra concerner un thème culturel
- Il devra être ouvert à tous
- Des animations devront être organisées toute l'année
- L'entrée du moment fort de l'année devra être gratuite
- Un bilan devra être fourni à la fin de l'année

De plus, les dossiers de demande de subventions devront être déposés avant le 30 janvier pour l'année en cours, ceci afin que la commission puisse les examiner avant le vote du budget fin mars.

Le document final devra être validé à la rentrée.

M. Chord demande si l'on ne peut pas garder un montant annuel fixe de 11 000€ attribué à tour de rôles ?

M. Joanchicoy répond que c'est la définition de critères et donc d'une politique culturelle qui doit guider ces décisions de soutien.

M. Patanchon pense qu'il faudrait également intégrer dans cette action les manifestations sportives d'intérêt communautaire.

➤ Modification des statuts pour la compétence sport : la délibération votée lors du dernier conseil communautaire n'est pas suffisamment précise et doit être rapportée, à la demande de la Sous Préfecture qui nous propose plutôt la rédaction suivante :

"création et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs accueillant des jeunes et des adultes des différentes communes du territoire et des syndicats dissous".

M. Tauzin remarque que cette rédaction implique que tous les équipements sportifs du territoire deviennent d'intérêt communautaire.

Mme Etienne demande en quoi cela pose un problème ?

M. Tauzin estime que la CdC ne pourra pas gérer l'ensemble des équipements sans qu'à plus ou moins long terme ils soient abandonnés ; voir ce qui se passe sur Cadillac.

M. Bellard estime que cela irait dans le bon sens, mais en a-t-on les moyens ?

M. Corbanese dit qu'il faut préciser "nouveaux équipements" afin de ne pas engager une compétence globale.

M. Patanchon : si l'on ajoute "nouveaux" ; on ne peut plus transférer les terrains de St Macaire.

Mme Combret : l'intérêt communautaire concerne les équipements de toutes les communes, mais celles-ci ne sont pas obligées de donner leur compétence si elles ne le veulent pas.

Aujourd'hui, on a un vrai problème de confiance quant aux retours d'information donnés par les services de la sous préfecture ou de la trésorerie.

Mme Larrouy : une fois de plus, la préfecture impose à la CdC une compétence non discutée.

M. Dussillols : compte tenu de cette imprécision, pourquoi ne pas proposer une délibération avec une rédaction consensuelle.

On pourrait également consulter à nouveau la sous préfecture sur le doute des communes quant à l'obligation du transfert des équipements sportifs.

M. Bellard : le vœu de la CdC est d'accepter le transfert de certains équipements et pas de tous.

Il faut simplement délibérer en fonction de ce que l'on veut.

Proposition de rédaction pour la modification des statuts qui paraît répondre à la volonté de la CdC :

On rapporte la précédente délibération et on REMPLACE le chapitre 6 par le texte suivant :

" 6- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- Promotion, développement et coordination des activités et manifestations culturelles et sportives.
- Création et gestion des nouveaux équipements sportifs accueillant des jeunes et des adultes des différentes communes du territoire.
- Gestion des équipements sportifs transférés dans le cadre de la dissolution des syndicats des sports du territoire.
- Organisation d'une politique sportive intercommunale."

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et avec 23 voix pour, 4 voix contre et un abstention, décide de modifier les statuts comme énoncé ci dessus.

La délibération ainsi rédigée sera envoyée aux 14 communes qui doivent délibérer le plus rapidement possible.

M. Tauzin rappelle qu'une réunion de la CDCI se tiendra le 25 juin ; il faut en profiter pour interpeller les participants sur cette question de la dissolution des syndicats.

Personnel

Il est rappelé que lors du vote du budget, il a été précisé que le poste d'éducateur sportif actuellement sur une durée hebdomadaire de travail de 17.5/35^{ème} passerait à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2012.

Il convient donc de créer ledit poste et de solliciter le Comité Technique Paritaire du CDG 33 sur cette modification du temps de travail.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le tableau des agents promouvables transmis par le CDG pour l'année 2012 permet à 2 agents de bénéficier des avancements de grade suivants :

- Pour M. Bernard Gourgues : avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2012
- Pour Mme Nathalie Clavrierie : avancement au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2012.

Ces deux avancements seront proposés pour avis à la Commission Administrative Paritaire du CDG 33 pour inscription au tableau annuel d'avancement 2012.

Afin de nommer ces deux agents sur leur nouveau grade, il convient de créer les emplois correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de créer les emplois suivants :

- *A compter du 1^{er} juillet 2012 un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet*
- *A compter du 1^{er} novembre 2012 un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.*

Le prochain bureau est fixé au 2 juillet à 18h30

Le prochain conseil communautaire au 24 juillet à St Maixant

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil communautaire est clôturé à 21h00